



Cégep Limoilou

B-09 **Politique Entrepreneuriat-études** **Recueil sur la gouvernance**

Adopté par le conseil d'administration le 25 avril 2017 (résolution C.A. 414.08.01)

PRÉAMBULE

Le Québec connaît actuellement un important déficit entrepreneurial. La Fondation de l'Entrepreneurship estimait récemment à 38 000 le nombre de « repreneurs » d'entreprises recherchés pour 2020¹. Ce manque de relève est encore plus marqué dans la région de Québec. En effet, alors que dans l'ensemble de la province, 20,1 % de la population manifestait, en 2015, l'intention de créer une entreprise ou de reprendre une entreprise existante, la proportion n'était que de 17,3 % dans la région de la Capitale-Nationale. Les plus récentes statistiques indiquent toutefois que les jeunes ont un intérêt grandissant pour l'entrepreneuriat et que l'école y exerce une influence positive. Cependant, force est de constater que leur proportion demeure moindre dans la région de Québec par rapport aux jeunes de l'ensemble de la province. Toujours en 2015, 29,1% des jeunes de la région manifestaient l'intention de créer ou de reprendre une entreprise alors que cette proportion s'élevait à 36,6% dans l'ensemble du Québec².

Déjà en 2013, le Cégep Limoilou menait une consultation auprès de ses étudiants visant à mesurer leur intérêt pour la question entrepreneuriale. Les résultats de cette consultation, à laquelle une forte majorité d'étudiants a participé, sont sans équivoques : 61 % des répondants y indiquent avoir déjà envisagé la possibilité de travailler à leur compte ou d'avoir leur propre entreprise, 46 % disent souhaiter en savoir davantage sur l'entrepreneuriat et 29 % mentionnent souhaiter participer à des activités parascolaires visant une initiation aux différents aspects de l'entrepreneuriat³. Au cours de l'année qui a suivi, le Collège a mis en place le programme Entrepreneuriat-études, un programme parascolaire dont l'objectif premier est d'éveiller la fibre entrepreneuriale des étudiants qui fréquentent le Collège. Celui-ci constituait en quelque sorte une première réponse aux besoins exprimés par les étudiants. Depuis, diverses activités ont vu le jour et partagent un objectif commun, celui de développer une véritable culture entrepreneuriale au cégep.

En plus de concourir à la lutte au décrochage en donnant un sens aux études, cette nouvelle culture entrepreneuriale est de nature à contribuer à la naissance d'une nouvelle génération d'entrepreneurs dans une ville où le goût de se lancer en affaires est encore trop peu répandu.

¹ Fondation de l'entrepreneurship, « Où est la relève? », *Le Mentor*, vol. 5, no 3, 2012.

² Fondation de l'entrepreneurship et Institut d'entrepreneuriat Banque Nationale | HEC Montréal : *Portrait du dynamisme entrepreneurial dans la Capitale-Nationale*, Rapport final réalisé dans le cadre de la Stratégie de développement économique de la Ville de Québec, septembre 2015, 68 pages.

³ Cégep Limoilou, Résultats de la consultation sur l'entrepreneuriat menée par Omnivox du 22 au 26 mars 2013 auprès de 2903 répondants.

Article 1.00 – BUTS DE LA POLITIQUE

La présente politique établit les principes directeurs qui guideront le Collège dans la mise en place d'une culture entrepreneuriale. En outre, elle identifie les personnes concernées, précise les grandes orientations ainsi que les objectifs institutionnels et détermine les rôles et les responsabilités des différents intervenants du milieu impliqués dans sa mise en œuvre.

Article 2 : PRINCIPES DIRECTEURS

- 2.1 Les défis entrepreneuriaux auxquels est actuellement confrontée notre société nécessitent d'importants changements dans les façons de penser et d'agir. Le Cégep Limoilou reconnaît que l'éducation a un rôle à jouer pour favoriser l'esprit entrepreneurial, souvent présenté comme une compétence essentielle dans le contexte d'une économie fondée sur le savoir⁴.
- 2.2 Au Québec comme ailleurs, la sensibilisation, la formation et l'accompagnement à l'entrepreneuriat dans les parcours des futurs diplômés de l'enseignement supérieur sont devenus une nécessité et représentent un défi pour plusieurs maisons d'enseignement⁵. Le Cégep Limoilou compte relever ce défi. Le Plan stratégique de développement 2014-2018 stipule clairement que le Cégep, à titre de partenaire du développement économique de sa région, souhaite faire preuve de leadership dans le domaine de l'entrepreneuriat⁶. Rappelons que la mission du Collège est de former des citoyens qualifiés, responsables et engagés, capables de contribuer activement à l'évolution de la société.
- 2.3 Le Cégep reconnaît l'importance de développer une véritable culture entrepreneuriale au sein de sa communauté. Diverses activités ont commencé à y contribuer. Pensons notamment au programme parascolaire Entrepreneuriat-études dont l'objectif est de sensibiliser les étudiants à la culture entrepreneuriale et de permettre à ceux qui le souhaitent d'envisager la création ou la reprise d'une entreprise comme une option de carrière valable.
- 2.4 Le Cégep veut faire échec au décrochage scolaire. En effet, ces activités contribueront à donner un sens aux études et permettront à celles et ceux qui s'engagent dans une telle démarche de préciser leur choix de carrière, ces activités seront de nature à favoriser la persévérance aux études, la réussite scolaire et la diplomation.
- 2.5 Le Collège conçoit son virage entrepreneurial comme une opération de taille, qui doit se faire de façon progressive et continue.
- 2.6 Le Collège est soucieux de contribuer à combler l'important déficit entrepreneurial que connaît le Québec, et ce, en collaboration avec les autres acteurs du milieu de l'éducation, autant de l'ordre d'enseignement secondaire qu'universitaire, ainsi que ceux du milieu socioéconomique local.

⁴ On dit des économies qu'elles sont fondées sur le savoir lorsqu'elles s'appuient en bonne partie sur le savoir et l'information et que ces derniers sont reconnus comme un moteur de la croissance économique. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) précise que « le terme d'« économie fondée sur le savoir » découle de la pleine reconnaissance du rôle joué par le savoir et la technologie dans les économies modernes ».

<http://www.oecd.org/fr/sti/sci-tech/leconomiefondeesurlesavoir.htm>.

⁵ Olivia CHAMBARD, « La promotion de l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur. Les enjeux d'une création lexicale », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 102 | 2013, mis en ligne le 2 septembre 2015, consulté le 15 novembre 2016. URL : <http://mots.revues.org/21374>.

⁶ Cégep Limoilou, *Plan stratégique de développement 2014-2018*.

Article 3 : CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'adresse à toutes les personnes qui poursuivent des études au Cégep Limoilou, que celles-ci soient à l'enseignement régulier ou à la formation continue.

Article 4 : ORIENTATIONS ET OBJECTIFS INSTITUTIONNELS

1^{re} orientation : Sensibiliser la population étudiante à l'entrepreneuriat et le présenter comme un choix de carrière possible.

- 1.1 Promouvoir l'apprentissage de valeurs, d'attitudes et de compétences se rapportant à l'esprit entrepreneurial;
- 1.2 Favoriser le développement de l'entrepreneuriat en offrant aux étudiants des activités pour développer leurs compétences entrepreneuriales;
- 1.3 Permettre à l'étudiant-entrepreneur d'établir des liens significatifs entre son projet d'études, son profil entrepreneurial et son projet entrepreneurial;
- 1.4 Partager l'expertise ainsi développée avec les écoles secondaires de la région.

2^e orientation : Partager une vision globale de l'esprit d'entreprendre au sein de la communauté collégiale.

- 2.1 Démystifier l'entrepreneuriat sous toutes ses formes (entreprise privée, coopérative, économie sociale, etc.);
- 2.2 Sensibiliser la communauté collégiale aux enjeux économiques et sociaux liés au manque de relève chez les petites et moyennes entreprises du Québec;
- 2.3 Favoriser la mobilisation des membres des différentes directions relativement à l'importance du développement de l'esprit d'entreprendre chez les étudiants.

3^e orientation : À titre de partenaire du développement socioéconomique de la région, faire preuve de leadership dans le domaine de l'entrepreneuriat responsable.

- 3.1 Situer les actions du Collège en complémentarité de celles des acteurs locaux;
- 3.2 Favoriser l'émergence de projets entrepreneuriaux novateurs au sein de la communauté locale;
- 3.3 S'associer aux réseaux déjà existants visant l'encadrement de jeunes entrepreneurs.

Article 5 : RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS**5.1 Direction des affaires étudiantes et communautaires**

- Est responsable de l'application de la présente politique;
- Organise et fait la promotion des diverses activités visant à sensibiliser la communauté collégiale au déficit entrepreneurial que connaît le Québec;
- Met en place différentes activités parascolaires susceptibles de développer des compétences et attitudes entrepreneuriales chez les étudiants;
- Assure, auprès des partenaires locaux, le rayonnement des activités du Collège en entrepreneuriat;
- Effectue une veille sur les initiatives en entrepreneuriat et répertorie les bonnes pratiques;
- Fait la promotion des initiatives entrepreneuriales locales auprès de la communauté collégiale;
- Partage les bonnes pratiques avec les écoles secondaires de la grande région de Québec intéressées par l'entrepreneuriat.

5.2 Direction des études

- Établit les conditions de nature à faciliter la conciliation des études et la participation à des activités entrepreneuriales chez les étudiants engagés dans une démarche entrepreneuriale;
- Convient des modalités permettant la mise en œuvre de ces conditions facilitantes avec la Direction des affaires étudiantes et communautaires;
- Documente les résultats scolaires des étudiants participants en produisant, par exemple, des données concernant le rendement scolaire de ces étudiants à la fin de chaque session;
- Incite les enseignants à intégrer la dimension entrepreneuriale dans leur programme lorsqu'il est pertinent de le faire.

5.3 Direction du service aux entreprises et de la formation continue

- Fait connaître la Politique Entrepreneuriat-études à ses étudiants et enseignants;
- Incite les enseignants à intégrer la dimension entrepreneuriale dans leur enseignement lorsqu'il est pertinent de le faire;
- Facilite l'établissement de liens avec des mentors et des conférenciers provenant des entreprises.

5.4 Étudiant inscrit dans une démarche entrepreneuriale

- Participe activement aux activités proposées dans le cadre du programme parascolaire Entrepreneuriat-études;
- Respecte les divers engagements pris dans le cadre des activités liées à sa démarche entrepreneuriale;
- S'engage à prendre les moyens pour maintenir de bons résultats scolaires et obtenir son diplôme.

Article 6 : ÉVALUATION ET RÉVISION DE LA POLITIQUE

La présente politique fait l'objet d'une évaluation cinq ans après sa mise en application. Selon les résultats de l'évaluation, des ajustements seront apportés si nécessaire.

Article 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR ET APPLICATION

La présente politique entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration. Le directeur des affaires étudiantes et communautaires est responsable de son application.

